

Compte-rendu du Conseil municipal du 25 juin 2015

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/05/2015.
2. Délibération : projet éducatif territorial.
3. Délibération : PLU.
4. Délibération : prolongation de la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé.
5. Délibération : autorisation d'intégration de 3 membres supplémentaires au groupement d'achat du gaz.
6. Délibération : signature d'un CDD pour l'aide aux devoirs.
7. Motion loi NOTRE.
8. Questions diverses.

Présents :

Nicolas Pacquot, Maire
Thierry Bonfils, 1^{er} Adjoint
Marielle Ballay 2^{ème} Adjoint
Roger Coppi 3^{ème} Adjoint
Olivier Gazeaux
Thierry Dayt
Thierry Humbert
Christophe Dessenne
Anthony Fierobe
Claude Pessonneaux
Benoît Balland
Annik Quellec
Joël Trutt
Philippe Coulon

Absente excusée :

- Yvelyne Bernardin, pouvoir à Marielle Ballay

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/05/2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Projet éducatif territorial (PEDT)

Continuer à bénéficier du "fonds de soutien" (anciennement le "fonds d'amorçage" destiné à accompagner la réforme des rythmes scolaires) nécessitait que soit élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT). Ce projet a été rédigé avec un comité de pilotage rassemblant plusieurs membres de la communauté éducative : parents, enseignants, élus et personnel communal, directrice du périscolaire... Il décrit les choix d'actions réalisées ou à venir pour l'ensemble des enfants et des jeunes (de 3 à 17 ans).

Validé et jugé de bonne qualité, il fait l'objet d'une convention signée avec le Préfet. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Le versement de la subvention engage en retour la commune : les TAP instaurés en septembre dernier (les activités complémentaires mises en place entre 15h45 et 16h30 pendant les journées d'école) seront en conséquence maintenus en 2015-2016.

3. Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Après l'avis défavorable du Commissaire enquêteur 4 possibilités s'offrent à nous :

- ✓ Nous ne tenons pas compte de l'avis du commissaire et nous poursuivons la procédure engagée, avec le risque de voir notre document refusé par le Préfet ou le risque d'être attaqués au Tribunal Administratif.
- ✓ Nous recommençons le PLU depuis la phase d'étude.
- ✓ Nous faisons une carte communale.
- ✓ Nous restons en l'état actuel des choses, avec le Règlement National d'Urbanisme (RNU) sans possibilité d'extension des constructions hors du périmètre urbanisé.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote l'arrêt du PLU et le maintien en RNU.

4. Prolongation de la convention d'adhésion au Conseil en Energie Partagé (CEP)

La Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard est engagée depuis 2006 dans la démarche Cit'ergie, une labellisation européenne soutenue par l'ADEME qui récompense les collectivités pour une bonne gestion de l'énergie sur leur territoire.

S'inscrivant dans le cadre du Plan Climat dont il est une action déclinée, le Conseil en Energie Partagé a été mis en place par Pays de Montbéliard Agglomération en avril 2010 pour une durée de trois ans afin d'aider les communes de son territoire à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Il consiste en la mise à disposition des communes d'un conseiller spécialisé « CEP ».

Au vu de l'efficacité du service, il a été décidé de prolonger la mission pour une durée de trois années.

La participation des communes a été établie à hauteur de 0,22 € par habitant pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016.

Après délibération, le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la prolongation de la convention « Conseil en Energie Partagés » conclue entre Pays de Montbéliard Agglomération, le SYGAM et la Commune.

5. Autorisation d'intégration de 3 membres supplémentaires au groupement d'achat du gaz

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part et l'existence du Conseil Energie partagé, d'autre part, un groupement de commandes a été constitué en 2014. Il a pour objet « l'achat de gaz naturel » entre les adhérents du CEP. La mise en concurrence sous la forme d'un groupement de commandes a permis d'obtenir une économie moyenne de 19% par rapport aux anciens tarifs réglementés arrêtés au mois de décembre 2014.

Le présent avenant prévoit l'intégration de trois membres supplémentaires :

- la Commune de Grand-Charmont, représentée par son Maire M. D. SOMMER
- la Commune de Valentigney, représentée par son Maire M. P. GAUTIER
- le Syndicat Intercommunal du complexe sportif Jean-Jacques ROUSSEAU de Voujeaucourt, représentée par sa Présidente Mme J. PRETOT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les dispositions du présent rapport,
- autorise le Maire à signer l'avenant 1 à la convention constitutive du groupement afin d'intégrer les 3 adhésions supplémentaires.

6. Signature d'un CDD pour l'aide aux devoirs

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- la signature d'un CDD pour Madame DANG-HA pour l'année scolaire 2015/2016.
- l'encadrement de l'autre groupe par Madame ASTOLFI.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte ces propositions et autorise le Maire à signer ce contrat.

7. Motion loi NOTRE

Le projet de loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », voté en première lecture le 10 mars 2015 par l'Assemblée Nationale, comprend un certain nombre de mesures qui, sous l'argument de réforme territoriale, menacent l'existence même des communes et des structures intercommunales de taille modeste au profit de grandes entités intercommunales.

Il en va ainsi de l'élection au suffrage universel direct, sans fléchage, des élus des métropoles mais aussi des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et des communautés de communes, créant ainsi une nouvelle collectivité de plein exercice et programmant de fait la disparition des communes auxquelles nos compatriotes sont très attachés.

Dans le même ordre d'idées, le rétablissement d'un seuil unique à 20 000 habitants pour les intercommunalités témoigne de la volonté nationale d'un simple redécoupage administratif, ne tenant aucun compte des spécificités territoriales et des solidarités locales, même si des exceptions sont envisagées, dont le nombre et la portée suffisent à démontrer par eux-mêmes l'inapplicabilité du seuil unique.

Enfin, la disparition programmée de l'intérêt communautaire, ligne de partage entre compétence communale et intercommunale, ferait disparaître un élément de souplesse et de subsidiarité nécessaire à la construction d'une intercommunalité durable.

Le projet de loi prévoit également le transfert des compétences eau et assainissement des communes aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'ici le 31 décembre 2017.

Le conseil municipal par 13 voix pour et deux abstentions marque son désaccord avec le projet de loi "NOTRE".

INFORMATIONS

• Cérémonie du 12 juillet en hommage aux enfants d'Etouvans, membres fondateurs du maquis d'Ecot et à leurs familles

Etouvans rendra hommage à ses enfants, fondateurs du maquis d'Ecot et à leurs familles

le dimanche 12 juillet prochain.

La municipalité souhaite une participation importante de toute la population à cette commémoration.

Le programme de la manifestation est le suivant.

- ✓ 10h00.....Office œcuménique à l'église.
- ✓ 10h40.....Départ du défilé, place de la Résistance.
- ✓ 11h00.....Cérémonie au monument aux Morts.
- ✓ 11h30.....Fin de la cérémonie.
- ✓ 11h50.....Aubade donnée par la clique salle ASCE.
- ✓ 12h00.....Réception officielle, dans le cadre de la citoyenneté, des jeunes majeurs nés en 1997, à la salle ASCE.
- ✓ 12h15.....Vin d'honneur.

• Soirée de la fête nationale organisée par le comité de Jumelage et la municipalité

Le Comité de Jumelage organise le **12 juillet** à partir de 20 heures sur la plate-forme sportive un repas dansant suivi d'un feu d'artifice offert par la municipalité.

Menu adulte : 16.00 € (boissons non comprises)

- ✓ apéritif – paëlla servie sur assiette - fromage - dessert - café

Menu enfant de moins de 12 ans : 5.00 €

- ✓ frites - jambon - glace - une boisson

Réservation en Mairie d'Etouvans au 03 81 93 60 16 ou au 03 81 97 62 41 (avant le mardi 7 juillet)

22 h 45 Feu d'artifice offert par la municipalité.

23 h Bal populaire gratuit animé par Raphaël.

• Théâtre de Verdure

Pour tous les amoureux de théâtre, nous vous proposons un casting les jeudis 10 et 17 septembre à la cure d'Etouvans de 20 heures à 22 heures.

Que vous soyez homme, femme, de 20 ans à 50 ans, si vous aimez le théâtre, la vie de troupe dans une ambiance conviviale, allez les voir, faites un essai et partagez un bon moment.

Vous pouvez également contacter Mme LARTOT Sylvie au 06 41 97 04 10.

- **SECTION JEUX DE SOCIETE : VENDREDI 4 SEPTEMBRE**

Vendredi 4 septembre à partir de 20h30 dans la petite salle de l'ASCE, aura lieu la 1ère session de la saison 2015/2016 de la récente section jeux.

L'activité ouverte à tous à partir de 14 ans (ou 12 ans si accompagné par des adultes), sera encadrée par des passionnés qui vous proposeront des jeux adaptés à vos goûts.

Venez essayer et si cela vous convient, vous pourrez adhérer.

Renseignements : Philippe COULON 06 04 49 28 58 ou Frédéric PANTEL 06 81 93 55 40

- **Fête du village**

Malgré une météo incertaine, le public était au rendez vous, toujours plus nombreux au fur et à mesure de l'après midi. Les animations proposées ont profité à un grand nombre de participants. Leur satisfaction marque la réussite de cette manifestation. Elle récompense aussi les efforts consentis pendant plusieurs mois par les élus, les associations et les bénévoles de tous âges.

Tous souhaitent le maintien de cette fête l'an prochain. Les volontaires désireux de participer à l'organisation peuvent se faire connaître dès à présent. Les premières réunions de préparation débiteront en mars 2016.

- **Haies**

Les propriétaires qui possèdent des haies doivent les tailler afin que celles-ci n'empiètent ni sur la chaussée ni sur les trottoirs. En cas d'accident, leur responsabilité pourrait être engagée. Des lettres de rappel seront envoyées dans les prochains jours aux riverains concernés. Si aucune suite n'est donnée, les haies seront taillées par une entreprise et la facture sera adressée aux propriétaires.

- **Engins à moteur**

Les travaux réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être utilisés que :

les jours ouvrables y compris le samedi de **8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30**.

L'utilisation de ces engins est strictement interdite les dimanches et jours fériés.

Les commissions

- **Commission Urbanisme P.L.U - Environnement :**

- ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur FELEZ Marcel, 11 rue des Essarts pour une terrasse : avis favorable.
- ✓ Etude de la déclaration préalable de Monsieur AUBRY Stéphane, 13 rue de l'Eglise pour un garage : avis favorable.
- ✓ Etude de la demande de certificat d'urbanisme de Monsieur FEVRIER Maurice. 23 rue des Grands Champs : avis favorable.

- **Commission Ecole Jeunesse Loisirs Vie associative :**

- ✓ Organisation de la fête du village.

- **Commission Voirie :**

- ✓ Suivi hebdomadaire du chantier.

- **Commissions Ecole Jeunesse Loisirs Vie associative & Travaux:**

- ✓ Réflexion sur l'aménagement du plateau sportif.

**Sur le site internet de la commune :
<http://etouvans.cc3c.fr>
vous trouverez les actualités, agenda, et
toute l'information de la commune**

QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS

A remettre en Mairie daté et SIGNE

Nom.....Prénom.....

Vous pouvez contacter Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse nicolas.pacquot@gmail.com.

Il vous est possible également de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse mairie.etouvans@wanadoo.fr
- directement à la mairie